



Toulennne

Informations

facebook.com/mairie.toulennne/ www.mairie-toulennne.fr

N° 229 - Avril 2023

Edito

SICTOM

Félicitations !



La **collecte sélective en porte à porte** a été mise en place depuis le mois de janvier.

Cela porte déjà ses fruits : + 45 % de collecte en «bac jaune», c'est-à-dire tous les emballages et papiers, qui ont induit -17 % de collecte d'ordures ménagères !

Pour rappel, l'objectif à atteindre est + de 60 kg/an/hab. des emballages recyclables (contre 40 kg en 2022). Le tri sélectif permet de limiter le coût, en très forte augmentation, de l'incinération des ordures ménagères en diminuant le tonnage.

Pratiquement tous les foyers toulennais ont retiré leur bac jaune.



Si ce n'est pas encore le cas, vous pouvez le **retirer gratuitement** au Sictom, à Fargues de Langon, 10, Fontaine du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h.

Le Sictom Sud Gironde accompagne les usagers dans leur démarche de réduction des déchets. Cela permet de réaliser des économies de matières premières, de limiter l'impact sur l'environnement, le transport de déchets valorisables ou évitables ainsi que les coûts qui y sont liés.

Retrouvez toutes les informations sur www.sictomsudgironde.fr (compostage, réemploi, stop pub...).

«Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas».

Bulletin

Vous pouvez dès à présent choisir de recevoir le bulletin communal mensuel sur votre boîte mail !

Les moyens de communication actuels nous permettent de proposer une parution dématérialisée du bulletin communal.

Vous pouvez choisir de recevoir la version papier ou alors sa version numérique dans votre boîte mail.

Pour vous inscrire :

<https://framaforms.org/votre-bulletin-communal-en-ligne-1677593020> ou vous pouvez déposer à la mairie le coupon ci-dessous.

Pour continuer à recevoir votre bulletin version papier, vous devez apposer l'autocollant distribué avec le bulletin au mois de mars sur votre boîte aux lettres.

Si vous ne le faites pas dès à présent, vous avez la possibilité de le faire ultérieurement.

Des autocollants sont disponibles à la mairie.



Votre bulletin est édité mensuellement :

- Parution du résumé du conseil dès le mois suivant, afin de ne pas avoir des informations importantes obsolètes
- Les informations Mairie
- Un espace pour les associations
- Des informations plus générales ayant trait au quotidien des administrés
- Parution papier pour inclure tous les administrés

Oui, j'accepte de recevoir le bulletin en ligne

Mail (obligatoire) :

Nom :

Adresse :

.....



Inscriptions Rentrée Scolaire 2023 - 2024

Vous pouvez dès à présent procéder à l'inscription scolaire pour la rentrée de septembre 2023.

Les inscriptions à l'école concernent les enfants nés au plus tard le 31 décembre 2020.

L'inscription s'effectue exclusivement auprès de la Mairie.

Les pièces à fournir obligatoirement sont le livret de famille, un justificatif de domicile, une attestation de la CAF faisant état du quotient familial (à défaut le dernier avis d'imposition), et le carnet de santé de l'enfant. Une attestation d'inscription sera alors délivrée et transmise à la Directrice de l'école.

Si votre enfant est déjà scolarisé à l'école Georges Brassens, inutile de la renouveler, le transfert de classe se fera automatiquement.

Pour les enfants déjà scolarisés dans une autre école, la procédure et les pièces à fournir sont les mêmes. Un certificat de radiation de l'ancienne école devra également être produit.

Afin d'organiser au mieux cette rentrée, il est souhaitable que les inscriptions soient faites le plus tôt possible.

Horaires d'ouverture de la mairie



Lundi, mardi, mercredi, vendredi : de 9h à 12h30 et de 13h15 à 17h.

Jeudi : Fermé au public. - Samedi : Fermé.

Le Parcours de citoyenneté : Le recensement obligatoire 1^{ère} période 2023

Tous les jeunes Français, garçons et filles, nés en **AVRIL-MAI-JUIN 2007** doivent se faire recenser à compter du **1^{er} jour anniversaire de leurs 16 ans** à la mairie de leur domicile. Une attestation de recensement leur sera alors remise. Se munir d'une pièce d'identité, du livret de famille et d'un justificatif de domicile.



Permanences

Urbanisme : Le mercredi après-midi sur rendez-vous - Mairie

CCAS : Le lundi de 14h à 17h - Mairie

ADIL33 : Information sur le logement. 05 57 10 59 43 afin de convenir d'un rendez-vous avec un conseiller en télétravail, soit en envoyant un courrier électronique sur la messagerie : contact@adil33.com. Informations sur www.adil33.org. Permanence à Toulonne 14 et 28 avril.

CAUE : Conseil en architecture et environnement «Construire, agrandir, restaurer, aménager». Sur rendez-vous, au 05 40 34 50 01 - 26 rue Maubec à Langon, Service des ADS de la CdC Sud Gironde.

Conseillers départementaux : Isabelle Dexpert - Jean-Luc Gleyze. Pour prendre rendez-vous, merci de contacter Madame Stéphanie De Araujo-Millet au 05 56 99 34 23.

Ma commune, Ma Santé : Uniquement sur rendez-vous téléphonique avec Mme Lauriac Dupin en contactant le 06 35 78 58 58.



Vos Services

Sous-Préfecture : Lundi et jeudi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h.

Mardi et vendredi : de 8h30 à 12h - Mercredi : Fermé au public.

Sictom : Horaires du centre de recyclage de Langon : Du lundi au vendredi : 9h-12h et 13h30-17h et le samedi : 9h-17h.

Ramassage des Ordures Ménagères : Mardi matin (excepté jours fériés).

Ramassage des Déchets Verts : Jeudi matin, tous les 15 jours, depuis le 12 janvier.

Ramassage des emballages, papiers : Vendredi matin, tous les 15 jours, depuis le 13 janvier.

La Poste : Lundi au vendredi : de 14h à 16 h30
Samedi : Fermé.

État Civil

Vous désirez faire paraître dans votre bulletin municipal un avis de naissance, de mariage ou de décès. Veuillez contacter la mairie au 05 56 63 48 39 ou envoyer un courriel à accueil@mairie-toulonne.fr

Bulletin d'information de TOULENNE.
Directeur de la Publication :
Christian DAIRE, Maire.
Mise en page, Imprimerie :
Sauternes Impression. Photos : Mairie
Site : www.mairie-toulonne.fr



Économies d'énergie

La CdC du Sud Gironde vous aide à réaliser des économies d'énergie !

Chauffé à l'électricité ?
Ce thermostat connecté, l'app et son installation 100% gratuits pour réaliser 15% d'économies d'énergie !

Des conseillers Voltalis viennent à votre rencontre pour vous présenter le dispositif et vous proposer son installation.
Merci de leur réserver le meilleur accueil !

Contactez Voltalis pour en bénéficier, c'est gratuit et sans abonnement !
05 40 25 69 96

Formation mieux repérer l'illettrisme

Le collectif de lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme en Sud Gironde en partenariat avec le CLAP CRIA a le plaisir de vous inviter à participer à une formation gratuite sur le thème mieux repérer les personnes en situation d'illettrisme.

Cette formation aura lieu dans les locaux du centre social de Toulenne au 3, rue de l'église le **vendredi 12 mai 2023 de 9h30 à 16h30** et sera assurée par l'association CLAP CRIA.

Elle est ouverte à toute personne adulte salariée ou non.

Contact : f.lantoine@adav-33.fr



ASEPT

Pour les personnes à partir de 55 ans, des ateliers sont organisés sur notre commune par l'ASEPT (Association Santé Éducation et Prévention sur les Territoires) pour s'informer sur les effets de l'alimentation sur la santé et améliorer sa qualité de vie par le « bien manger ».

Inscription et déroulement des ateliers :

ESPACE CULTUREL - 81 AVENUE DU 8 MAI 1945 du **Mardi 25 Avril 2023** au **Mardi 20 Juin 2023** de 14h30 à 16h30

Tél : 05 57 99 79 39 - contact@asept-gironde.fr

Consulter sur www.asept-gironde.fr les différents ateliers qui se déroulent autour de chez vous.

Bien se nourrir pour rester en forme

Des ateliers pour s'informer sur les effets de l'alimentation sur la santé et améliorer sa qualité de vie par le « bien manger ».

Un cycle de 10 ateliers,

- 2 heures par semaine,
- par petits groupes d'environ 12 personnes.

Chaque participant s'engage à suivre le cycle complet des ateliers.

Ouvert à tous à partir de 55 ans, quel que soit votre régime de retraite.

Gratuit et proche de chez vous, découvrez notre programme sur www.asept-gironde.fr

Les ateliers Nutrition Santé

- **Atelier 1**
« Pourquoi je mange ? »
- **Atelier 2**
« Le plaisir au bout de ma fourchette »
- **Atelier 3**
« Mon équilibre alimentaire : une histoire de famille(s) »
- **Atelier 4**
« Rythme & diversité : le secret de l'équilibre alimentaire »
- **Atelier 5**
« Mes choix pour bien manger »
- **Atelier 6**
« Je deviens un consommateur averti »

- **Atelier 7**
« Les secrets de mon assiette »

- **Atelier 8**
« Alimentation & activité physique : mes atouts santé ». Intervention d'un(e) diététicien(ne)

- **Ateliers 9 et 10**
« Manger-bouger : mon accord parfait. Alimentation, convivialité et activité »

Partage d'un repas pendant le dernier atelier.

Conçus de manière pédagogique, ces ateliers sont animés par des professionnels. Une méthode interactive qui conjugue contenu scientifique, conseils pratiques et convivialité.





Résumé du Conseil Municipal

Décisions à prendre

1] Approbation du Compte administratif 2022

M. Lamarque, conseiller délégué chargé des finances, présente le compte administratif de l'exercice 2022. Celui-ci se solde par un excédent de 398 096,84 € en section de fonctionnement et un excédent de 186 961,94 € en section d'investissement.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire remercie de l'implication des membres de la Commission Finance pour la tenue du budget.

2] Approbation du Compte de gestion 2022 du trésorier

Le conseil municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné de l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer et après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022, déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents.

3] Affectation du résultat 2022 sur 2023

Le conseil municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de

l'exercice 2022, décide à l'unanimité de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

330.357,40 € à la section de fonctionnement, en excédent de fonctionnement,

249 055,11 € à la section d'investissement, en couverture des besoins réels de financement dégagé à la section d'investissement.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents.

4] Acquisition de matériel : tondeuse professionnelle

M. le Maire rappelle à ses collègues la décision d'inscrire au budget communal 2022 (lors de la dernière décision modificative du 16 décembre 2022) les crédits nécessaires à l'acquisition d'une nouvelle tondeuse auto-portée professionnelle équipée d'un système de broyage frontal de 140 cm (largeur de travail) pour répondre aux besoins de fonctionnement du service.

M. le Maire indique qu'une consultation a été lancée, comprenant la reprise de la tondeuse acquise en 2018, principalement en vue d'entretenir la plaine des sports, mais étant quasiment inutilisée à cette fin depuis l'externalisation de cette prestation en 2020.

3 entreprises ont remis des offres. À l'issue d'essais comparatifs réalisés in situ avec les membres de l'équipe technique, sur proposition de la Commission Travaux et après validation de la Commission des Finances, M. le Maire propose de retenir l'offre économiquement la plus

avantageuse, principalement au vu des caractéristiques techniques de ce matériel, soit celle présentée par l'entreprise RULLIER pour une tondeuse John Deere F1580 au prix HT 45 230,00 €, avec reprise de l'Iseki pour 20 000,00 € HT (soulte nette : 25 230,00 € HT).

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents.

5] Modification du tableau des effectifs

M. le Maire rappelle aux élus municipaux la proposition de la dernière «Commission Personnel» de procéder au recrutement d'un adjoint technique territorial à temps complet (35/35^{ème}) afin de répondre au besoin des services techniques (suite au départ de Fabrice Lucet en septembre 2021).

M. le Maire propose de retenir la candidature de M. Frédéric VERGNAUD, actuellement adjoint technique à la Communauté de communes du Bazadais. Cet ancien fontainier des golfs de Gujan-Mestras et des Graves et du Sauternais, titulaire d'un bac STI Génie des matériaux en 2001, dispose d'une expérience avérée en collectivité (notamment Mairie de Noaillan de 2013 à 2019, puis la CdC du Bazadais), ainsi que de compétences en espaces verts (certiphyto, formation tronçonnage) et de formations (habilitation électrique, maçonnerie, assistant de prévention, permis D) qui sont nécessaires pour maintenir (voire renforcer) le niveau de compétences de notre équipe technique.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Informations

1] DIA - Avis du conseil municipal sur les affaires en cours et retour sur les DIA laissées en suspens lors du dernier conseil municipal

Le conseil municipal abandonne son droit de préemption pour les affaires qui lui sont présentées.

Ces avis seront transmis au Président de la CdC du Sud Gironde pour validation.

2] Confirmation de la préemption du garage Messines par l'EPFNA

M. le Maire rappelle aux conseillers le jugement rendu le 2 mars par le juge de l'expropriation de Bordeaux dans le dossier Messines à Toulouse.

[pour mémoire : projet d'acquisition par l'intermédiaire du droit de préemption de l'Établissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine (EPFNA) de l'ancien garage Opel aux fins d'y relocaliser ses ateliers

municipaux et d'installer à l'avant du foncier un commerce].

De fait, le montant engagé à ce jour sur l'opération Messines (en comptabilisant l'ensemble des frais) est 312 708 €.

Après validation en bureau municipal et de la Commission des Finances, M. le Maire a confirmé à l'EPFNA la volonté de la commune de TOULENNE de poursuivre cette préemption et de ne pas faire appel de la décision, comme nous l'a conseillé l'avocat de l'EPFNA.

Si les consorts Messines ne retirent pas le bien de la vente, celle-ci devra être rendue parfaite dans les 4 mois suivants. Le cas échéant, la commune de TOULENNE devra acquitter dès cette année 10 % des frais engagés par l'EPFNA afin de disposer de l'usufruit de ce bien.

3] Présentation du compte rendu de la dernière Commission espaces verts par

Mme SÉSÉ-DUVILLE

- Prendre en compte la problématique de l'arrosage, des fortes chaleurs, de temps d'entretien pour toutes les actions. L'arrosage des terrains et des jardinières ne se fait pas avec de l'eau potable.

- École - Complexe sportif : Plantation d'arbres dans la cour maternelle à réaliser. Remplacement de la haie du parking du complexe par un espace fleuri.

- Trottoirs : Désherbage possible avec du vinaigre limité. Les désherbants alternatifs sont onéreux. Relancer la commission trottoirs pour envisager une action pluriannuelle sur leur réfection.

- Lotissement Gaubert : les plantations ont été faites et sont encore sous la responsabilité du lotisseur.

- Lotissement Lisière de Castaing : Les espaces verts ne sont pas conformes à



Conseil municipal du 17 mars 2023

nos souhaits (pierres toujours présentes, espaces boisés non prévus), donc la reprise par la Mairie est suspendue.

- Chemin piétonnier des Menjots : pas d'aménagement spécifique pour l'instant. L'espace le long de la voie ferrée sera sécurisé.

- Bois communal : Le long des clôtures sera dégagé suffisamment pour réduire le risque d'incendie. La question se pose du nettoyage complet du bois : cela perdrait en bio diversité. Les plaques réalisées dans le cadre du projet d'école seront apposées aux arbres plantés avec les enfants.

- Bois de Jean Blanc : Poursuite du nettoyage et de la replantation d'arbres.

- Arbres : Vérifier et couper éventuellement certains cyprès de la place de l'horloge. Couper un pin rue du Mayne à la demande d'un administré.

- Cimetière : Le pourtour du Jardin du Souvenir a été rénové. Il est rappelé que les administrés doivent se conformer au règlement du cimetière (fleurs, entretien des tombes...).

- Moustiques : des administrés nous ont interpellés quant à leur prolifération. Nicolas Pinaud et Dominique Sésé-Duville participeront à une formation initiée par l'ARS sur le sujet. Des produits efficaces sont en vente dans les magasins spécialisés de jardinage.

4] Présentation du compte rendu de la Commission Environnement de la CdC du 9 mars 2023 par M. BOUCAU

La réunion de la commission de la CdC s'est réunie le 9 mars afin de donner un avis sur la déclaration ou non des systèmes d'endiguement de la Garonne sur notre territoire.

En effet, les services de l'État demandent à ce que la collectivité se positionne sur la prise de responsabilité de protection des biens et des personnes par les systèmes d'endiguement déjà existant sur les communes de Toulonne, Verdélais, St Maixant, St Macaire et Castets et Castillon.

À ce jour, la CdC s'est déjà prononcée sur la conservation de la digue de Barie-Castets. Après présentation de la synthèse des études réalisées sur les digues (modélisation des inondations, niveau de protection de la digue, biens protégés et estimations financières), un échange entre élus et techniciens a eu lieu. Plusieurs points ont été soulignés.

Tout d'abord, le constat du désengagement de l'État concernant le financement de l'entretien des systèmes d'endiguement de Toulonne, St Maixant, St Macaire, Verdélais. Cette position de l'État implique donc un financement uniquement à la charge de la CdC dans le cadre de la taxe GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) payée par les propriétaires fonciers. Pour rappel, l'État a imposé la compétence digues aux communautés de communes, compétence qui, historiquement, relevait des Associations Syndicales Agréées (ASA).

Les études présentées ont suscité plusieurs questions. Les hypothèses de débordements ont été calculées à partir des débits mesurés à La Réole et donc n'ont pas pris en compte l'effet marée. Les simulations de coût d'entretien ont été faites à partir des dégâts provoqués par la crue de 2021, sachant que ceux-ci ont été majorés par une décrue très rapide du fleuve entraînant une vidange brutale des casiers (correspond à la zone protégée par le système d'endiguement), à Toulonne toute la partie située en zone inondable. avec affouillement des ouvrages (pelles et clapets).

Dans l'hypothèse de non déclaration des systèmes d'endiguement, seul l'entretien du couvert végétal sera autorisé. En revanche, tous travaux de réparation en cas de sinistre ne pourraient plus être autorisés, car l'ouvrage sera considéré comme un remblai dans un lit majeur de cours d'eau. Ce qui implique, qu'à terme, un effacement de la digue pourrait advenir avec pour conséquence des inondations récurrentes.

La réunion s'est terminée par un vote

portant sur la déclaration des systèmes d'endiguement (13 délégués ont voté) :

Système d'endiguement	Pour	Contre	Ne se prononce pas
Toulonne Preignac	5	4	4
Verdelais Ste Croix	5	4	4
St Macaire St Maixant	5	3	5

La commission ne donne qu'un avis consultatif, la prise de décision définitive sera votée lors du Conseil Communautaire du 4 avril.

À mon avis, la non déclaration des digues serait une erreur, à la fois sur les plans humains et économiques (conséquences de crues à répétition), mais également sur un plan politique car une telle décision mettrait à mal la solidarité intracommunautaire.

5] Informations de M. BALADE sur le budget 2023 du SICTOM et sur l'impact de la conteneurisation sur la collecte des OMR

- Suite aux départs de personnels des services techniques, il est nécessaire de former 2 ou 3 salariés pour le compost : cette action a été prise en compte par la commission Travaux.

- La collecte de tri sélective à Toulonne porte déjà ses fruits : +45 % en «bac jaune» et -17 % en bac ordures ménagères. Il reste encore 105 bacs à distribuer.

- Le principal investissement du Sictom sera la déchetterie de Bazas... lorsqu'un terrain sera trouvé. 85 personnes sont employées, cela représente 32 % du budget.

61 000 € ont été récupérés suite à la conteneurisation : des personnes qui n'étaient pas inscrites au Sictom ont été identifiées lors de la remise des bacs.

- Le PAV de Gaubert est abîmé au sol, il sera prochainement réparé.

Questions diverses

Nadine NORGUET informe que la journée «Nettoyage de printemps» est annulée, car une autre manifestation est aussi prévue ce jour-là.

Christian RATEAU informe que le club de football de Toulonne fusionnera avec Fargues la saison prochaine : Union Sportive Fargues Toulonne. L'assemblée générale constitutive se déroulera en juin. Le club de Toulonne n'a pas de dettes, le reliquat éventuel de trésorerie sera versé à la Mairie. Les seniors

et vétérans joueront à Fargues, les jeunes à Toulonne. Un équilibre d'utilisation sera établi afin de répartir les frais.

Jacques FAVIER demande que le fichier des rues soit réactualisé avec les nouvelles voies.

Suite à un décès, la famille Saint Marc vend tous ses terrains agricoles environ 2ha (OAP commune avec Fargues). Cette information est à relayer à la CdC. La prochaine commission urbanisme se tiendra le 6 avril à 18h30.

Prochains conseils municipaux :

**Vendredi 7 avril
et Vendredi 12 mai
à 18 h 30**



RA.PE.TOU

Bazas-Langon 40^{ème} !

La 40^e édition de Bazas-Langon a été une belle réussite. Cet événement sportif majeur du Sud-Gironde s'est déroulé le 5 mars dernier. Un grand nombre de coureurs avait répondu présent, le soleil était de la partie et pas moins de 54 maillots verts des RAPETOU ont pris le départ depuis Bazas ou Coimères.

Un grand bravo à tous les coureurs et notamment à Juliane Lelièvre qui réalise un magnifique chrono en 1h40 sur le semi. Félicitations également à Jean-Michel Gadras qui, à 64 ans, court encore à presque 15 km/h de moyenne sur Coimères-Langon (12 km). Les RAPETOU ont, comme d'habitude, remporté le trophée de l'équipe la plus représentée et sont montés en groupe sur le podium. La journée s'est poursuivie dans la bonne humeur au complexe sportif de Toulence autour d'un repas d'après-course où les coureurs pouvaient échanger sur leur performance du matin. Nul doute que nos amis et voisins du Stade Langonnais seront aussi nombreux à Toulence le 14 mai prochain pour la 30^{ème} édition de la Cavale des RAPETOU !

Prochaines dates :

- 14 mai : Cavale des RAPETOU
- 10 et 11 juin : week-end à Durfort dans le Tarn (Desperado Trail)

N'hésitez pas à vous inscrire sur le site des RAPETOU : <https://www.rapetou-toulence.com/>

Pour tout renseignement : toulence.rapetou@gmail.com



Cœur d'elles - Entreprendre au féminin

Une nouvelle association s'est implantée à Toulence : accompagner à la création d'entreprise et/ou se faire connaître en réalisant ou en participant à diverses manifestations.

Dans un cadre de solidarité, d'entraide, d'échange et de partage, soutenir des personnes dans le besoin par le biais d'autres associations, tant au niveau national qu'international à la hauteur de ses possibilités après une décision collégiale.

Carine Fayet – Présidente



Généalogie

Prochains ateliers

Prochains ateliers de l'Association Cercle Généalogique du Sud Gironde à la salle des associations :

Judi 13 avril de 14 h à 17h30
Samedi 15 mai de 9 h à 12 h

Serge Dennes
asso.cgsg@gmail.com





Avenir Toulonnais



Une bénévole à l'honneur !

Monique Dauba a été mise à l'honneur par le district de football qui la convie à la finale de la Coupe de France le 29 avril 2023.

Présente au club de Toulonne depuis 1992, au départ pour aider à préparer, à l'organisation d'événements au club, elle passe en 1993 ses diplômes d'éducateur.

Elle entraîne les U6 et U7 du club. Depuis toutes ces années, son plaisir est de partager avec les enfants le jeu et le respect.

Encadrée sur la photo par les dirigeants Daniel, Monique, Franck, Josiane et l'arbitre Eric

Merci Monique pour votre investissement !



L'Entente Toulonne - Fargues - Barsac
 Organise un stage de Football ouvert aux licenciés De U10 à U13 Du 17 Avril au 21 Avril 2023

Stages de Foot!

Au programme : Ateliers de football et des Surprises

Inscriptions auprès d'André 06.80.65.59.07
 Participation de 50 Euros
 Règlement à l'inscription
 Réception des joueurs 8h30 à 17h00

Judo Club

Le Judo Club Toulonnais a connu des nouvelles positives dans l'ensemble des disciplines qu'il propose.

En effet le club s'est vu remettre quatre nouvelles ceintures jaunes au Ju-jitsu à quatre licenciés impliqués et méritants (photo). C'est avec fierté que le club continue de les accompagner dans leur progression vers les grades supérieurs !

Le club sera également présent sur les tatamis de Toulonne le 14 avril prochain à l'occasion d'une porte-ouverte qui concerne le Ju-jitsu et le Taïso. Cette porte-ouverte sera l'occasion pour certains de découvrir ces disciplines tout en partageant la vie du club avec les licenciés actuels.

Le judo quant à lui était à l'honneur en compétition puisque ces dernières semaines petits et grands se sont illustrés sur les tatamis, que ce soit pour des tournois mineurs ou des tests d'efficacité en prévision de passage de grade.

Le judo club Toulonnais est fier de ses judokas ainsi que de ses licenciés de Ju-jitsu et sans oublier la ferveur des participants du taïso !

Pour rappel :

Les entraînements de Judo sont dispensés les mardi et vendredi :

- De 18 h à 18h45 pour les enfants nés entre 2014 et 2016
- De 18h45 à 19h45 pour les enfants nés entre 2011 et 2013
- De 19h45 à 21 h pour toute personne née en 2010 et avant.

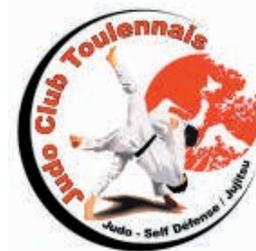
Les cours d'éveil Judo sont dispensés tous les jeudis :

De 18 h à 18h45 pour les enfants nés en 2017 et 2018

Les entraînements de Self-Défense / Jujitsu ont lieu les lundis de 19h30 à 21h pour toute personne née en 2010 et avant.

Les cours de Taïso ont lieu les mercredis de 19h30 à 20h30 pour toute personne née en 2010 et avant.

En attendant de vous retrouver, nous vous donnons rendez-vous sur notre site internet et les réseaux sociaux.



SCRABBLE'TOUL

L'association a poussé les murs pour un beau tournoi à l'Espace Culturel !
 Rendez-vous tous les jeudis de 14h30 à 17h à la salle des associations.





ATPH

Avec l'arrivée du printemps, les idées bourgeonnent à A.T.P.H., louant le ciel que des gelées tardives ne viennent compromettre ses initiatives !

Le **lundi 1^{er} MAI**, jour férié pour la circonstance, se tiendra au centre du village le traditionnel et incontournable VIDE-GRENIER, lieu des bonnes affaires et des rencontres détendues.

Le **lundi 8 MAI**, autre jour férié pour la circonstance, notre association ouvrira sa saison musicale à l'église Saint Saturnin, réchauffée par la venue de l'Ensemble de clarinettes VENTS d'ÉBÈNE, issus du Sud-Gironde. Suivront la venue d'un groupe de GOSPEL, d'un DUO de guitaristes flamenca puis de MANDOL'IN TEMPO... Entre-temps, le 24 juin, le feu de la St JEAN aura embrasé les bords de Garonne, perpétuant ainsi une heureuse tradition.

Offrir de beaux moments d'évasion et de plaisir, créer du lien social, tels sont, entre-autres, les buts poursuivis par ATPH à travers ces initiatives. Mais, en toile de fond, notre association cherche à se donner les moyens de poursuivre la rénovation très avancée certes de l'église, avec en perspective maintenant, le dégagement des décors peints du chœur et de son abside circulaire.

Mais le patrimoine de Toulence ne se limite pas à l'église.

D'autres «bourgeois» doivent éclore dont une petite étude sur les CROIX dissimulées dans le village et surtout sur le devenir du SOLAR. Depuis la vente de cet édifice à Gironde Habitat pour un projet d'Habitat Participatif, rien ne se passe, rien ne transpire si ce n'est que les peintures murales qui ornent le dortoir de l'ancien Centre de vacances pour enfants d'immigrés espagnols se détériorent et que, dans l'indifférence générale, s'envole une riche et unique page de l'histoire de Toulence.

À l'initiative d'ATPH, un groupe de réflexion s'est réuni voici quelques mois, des propositions sont en cours d'élaboration à l'adresse d'interlocuteurs qui tardent à se dévoiler. Vous pouvez soutenir notre action, qui devrait parler d'ailleurs à de nombreux Toulennais tant il s'agit pour eux de leur vécu, en rejoignant ce groupe.

N'hésitez pas à nous questionner par courriel :

atph.toulence@gmail.com ou par **Tél : 07 88 73 45 97**

Louis Darrieulat



IntraMuros

Retrouvez toutes les activités communales sur l'application IntraMuros !

- L'onglet services :

- * Réglage des notifications que vous voulez recevoir (alertes, notifications de la CdC)

- * Consulter l'annuaire des services

- * Consulter des informations spécifiques sur le tri sélectif

- * Consulter les informations des associations, de l'école Georges Brassens (scolarité, jeunesse) dont les menus du restaurant scolaire

- * et de nouveaux services prochainement

- L'onglet Journal : les actualités de la commune et de la CdC

- L'onglet Agenda : les manifestations sur la commune et aux alentours

- L'onglet Découvrir : les monuments aux alentours.

Vous pouvez aussi déterminer le rayon kilométrique de vos intérêts.

Téléchargement de l'application sur Apple Store et Google Play Store.



«Tous les articles et photos destinés à la publication devront nous parvenir avant le 21 de chaque mois. Courriel : communication@mairie-toulence.fr»

VIDE-GRENIERS

À TOULENNE

LUNDI 1 MAI 2023

de 8h à 18h

(petite restauration sur place)

place de l'horloge :

GPS : N : 44.558139 / O : 0.260614

• Prix du mètre : 2.00€
• (café gourmand offert aux exposants)

- Renseignements et inscriptions (avant le 28 avril) auprès de :

Geneviève, tél : 06 74 65 51 13

Louis, tél : 07 88 73 45 97

E.mail : atph.toulence@gmail.com



TOULENNE

CONCERT

Vents d'Ébène

Ensemble de clarinettes

Direction : Gilles Dubard

ÉGLISE ST-SATURNIN

Rue de l'église (En bord de Garonne)

Lundi 8 mai 2023

à 16h30

Réservations :

06 73 28 01 74 / 07 87 00 14 76

atph.toulence@gmail.com



Organisateur :

Association Toulence Patrimoine Histoire



N° de l'association : 441 443 24 R.E.S. Bouches

